

ARCINS
ARSAC
CUSSAC FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX-CANTENAC
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS

Médoc Estuaire
Communauté de Communes



PLANNING ACTIVITÉS

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) :

Ludon-Médoc Élémentaire

PÉRIODE :

Mercredis février - mars - avril

Les contes fêtent le carnaval



Mercrèdi 25/02

- Relais des héros
- Passion ovalie
- Racontons nos contes
- Origami
- Loup garou
- Marionnettes de doigts

Mercrèdi 11/03

- Jeu : la forêt magique
- Jeu : la crosse
- Mettons en scène nos contes
- Décorons nos contes
- Masque de carnaval
- Lecture de contes

Mercrèdi 25/03

- Jeu : La chasse aux objets
- Atelier : fais ton cirque
- Gymnase : le voleur de masque
- Création : libère ton papillon
- Masque de carnaval

Mercrèdi 04/03

- Spectacle paysage en partage (12 places)
- Jeu : château enchanté
- L'épervier dans tous ses états
- Décorons nos contes
- Masque de carnaval
- Panier à confettis

Mercrèdi 18/03



Mercrèdi 01/04

- Théâtre express des contes
- Ultimate
- Jeu des loups
- Création : poissons farceurs
- Cache cache géant
- Fresque poissons
- Atelier culinaire : muffins



INFOS PRATIQUES

Vous pouvez inscrire votre enfant dans l'un des 6 accueils de votre choix :

1

ACM ARSAC

14 avenue de Ligondras
33460 Arsac
Tél : 05 57 88 62 12 / 06 45 75 37 26
alsh.arsac@medoc-estuaire.fr

Directrice : Sarah DUBERNET
Adjoint pédagogique : Julien CAUSSE

2

ACM CUSSAC / MS CUSSAC LAMARQUE

34 avenue du Haut Médoc
33460 Cussac Fort-Médoc
Tél : 06 15 46 48 28
mscussaclamarque@medoc-estuaire.fr

Directrice : Ludvine LEYVIGNE
Adjointe pédagogique : Jennifer DUVILLE

3

ACM LUDON-MÉDOC

25 rue du général de Gaulle (mater)
1 bis place Jean Jaurès (élém)
33290 Ludon-Médoc
Tél : 05 57 88 43 41 / 06 26 79 08 84 (mater)
Tél : 05 57 88 47 74 / 06 45 75 22 21 (élém)
alsh.ludon@medoc-estuaire.fr

Directrice : Audrey DESBOS
Adjointe pédagogique : Lauren VINCENSINI

4

ACM MACAU

5 chemin du Biroulet
33460 Macau
Tél : 05 57 88 28 32 / 06 45 75 53 64 (mater)
12 avenue du Général de Gaulle - 33460 Macau
Tél : 05 24 73 62 09 / 06 45 75 53 64 (élém)
alsh.macau@medoc-estuaire.fr

Directrice : Stéphanie DENIS
Adjoint pédagogique : Alexandre COULON

5

ACM LE PIAN-MÉDOC

137 allée Grammont
33290 Le Pian-Médoc
Tél : 05 56 96 21 90 / 06 46 90 17 82
alsh.leplan@medoc-estuaire.fr

Directrice : Elodie LAUTREC
Adjoints pédagogiques :
Nathalie BELOT/Thibault CHIMITS

6

ACM SOUSSANS / MS ARCINS SOUSSANS

Place de l'église
33460 Soussans
Tél : 05 57 89 83 13 / 06 45 75 21 99
mssoussansarcins@medoc-estuaire.fr

Directrice : Juanita CARBONNEL
Adjointe pédagogique : Jennifer DUBOURDIEU



HORAIRES D'ACCUEIL

OUVERTURE : 7H - FERMETURE : 19H

- ▶ Il est demandé aux familles de prévenir si leurs enfants arrivent après 9h.
- ▶ Pour les sorties, les horaires de départ et de retour seront communiqués sur le planning d'activité.
- ▶ Les enfants étant susceptibles de se salir, nous vous recommandons de leur fournir une tenue adaptée aux activités et peu fragile tout en prenant en compte la météo.
- ▶ L'équipe se réserve le droit de changer le planning d'activités : en fonction du temps (Pour les animations en extérieur) et du souhait des enfants (prise en compte de leurs attentes et demandes dans la mise en place et l'organisation des activités)

INSCRIPTION / ANNULATION

Les inscriptions et annulations se font uniquement par le biais du portail famille. Les plannings d'activités sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes.

Annulation : Toute annulation sera effectuée dans un délai de 10 jours avant pour les vacances et 7 jours avant pour les mercredis directement sur le portail famille.

Passé ce délai, la journée sera facturée sauf certificat médical.

Pour rappel, les familles ont pour obligation de prévenir de l'absence de leur enfant. Si le délai est dépassé, il faudra prendre contact avec l'équipe du centre par mail, SMS ou appel téléphonique.



PORTAIL FAMILLE :

www.communes-cma.cartepius.fr

05 57 88 08 08 / portailfamille@medoc-estuaire.fr



MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour tout changement de quotient familial, merci d'en informer le directeur de la structure et de fournir un justificatif afin que ce dernier soit appliqué pour la prochaine facturation.